


| | |
|---|---|
|  | Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un plan local d'urbanisme |
| | Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale |
| Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme | |

En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)

| Cadre réservé à l'autorité environnementale | | |
|--|--|--|
| Date de réception : | Date de demande de pièces complémentaires : | N° d'enregistrement |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

| 1. Identification de la personne publique responsable |
|--|
| Dénomination |
| Commune de Château-Bernard |
| SIRET/SIREN |
| 213 800 907 000 15 / 213 800 907 |
| Coordonnées (adresse, téléphone, courriel) |
| Mairie de Château-Bernard 2, hameau de La Chapelle 38 650 Château-Bernard 04 76 34 05 07 mairie@chateau-bernard.fr |
| Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable |
| Madame Lydia PALAZZI VALLIER, maire de Château-Bernard |
| Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau d'étude, etc.) |
| HUBAUD Lola – Cheffe de projet en urbanisme – bureau d'études Alpicité |
| Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel) |

lola.hubaud@alpicite.fr

Alpicité, Av. de La Clapière - 1, Rés. La Croisée des Chemins - 05200 EMBRUN

Accueil : 04.92.46.51.80 - Ligne directe : 07.88.62.10.16

2. Identification du PLU

2.1 Type de document concerné (PLU, PLU(i))

Plan local d'urbanisme (PLU)

2.2 Intitulé du document

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Château-Bernard

2.3 Le cas échéant, la date d'approbation et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance du document

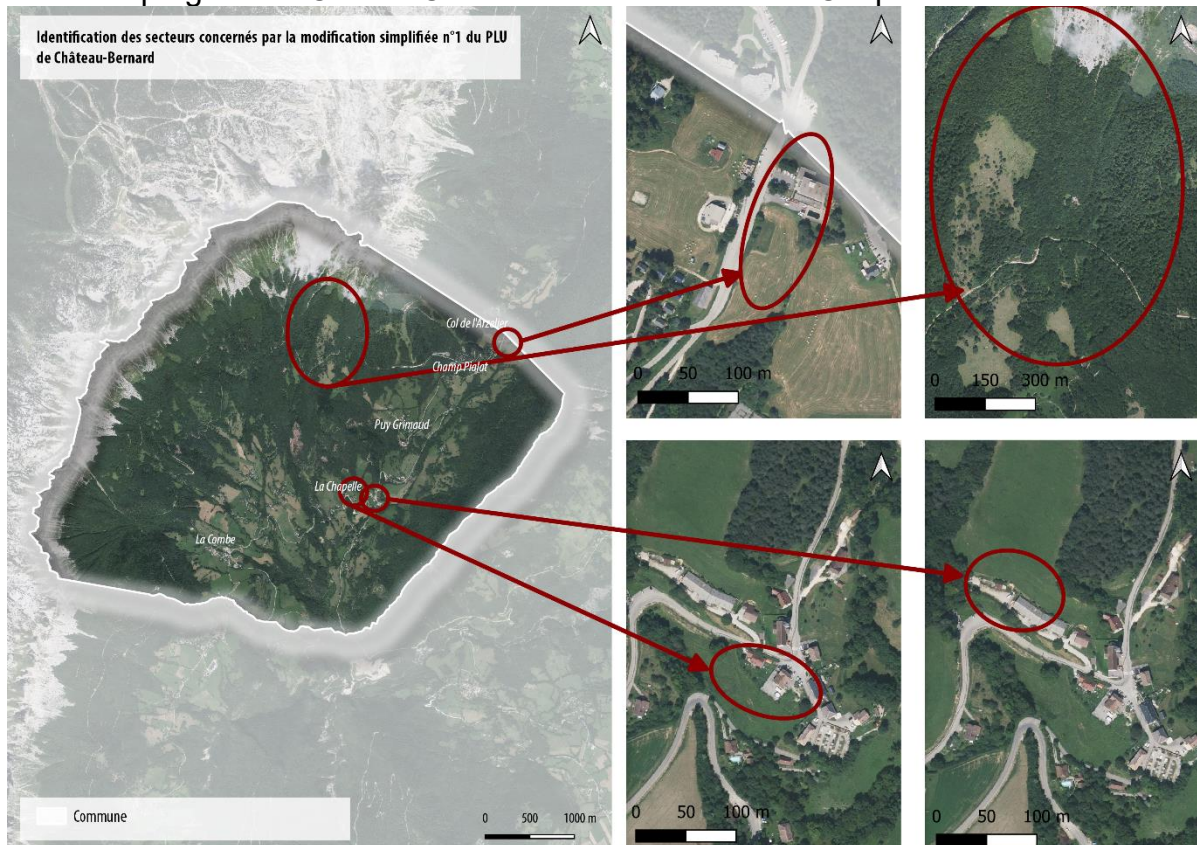
PLU approuvé le 14 février 2019. Il est consultable sur le site de la mairie de Château-Bernard (<https://col-de-larzelier.wixsite.com/chateaubernard/plu>) ainsi que sur le Géoportail de l'urbanisme (<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/#tile=1&lon=5.57605035067224&lat=44.974618924632466&zoom=13&m lon=5.576050&m lat=44.974619>)

2.4 Territoire (commune(s) ou EPCI) couvert par le PLU

Commune de Château-Bernard

2.5 Secteurs du territoire concernés par la procédure de révision, de modification ou de mise en compatibilité du PLU (matérialiser la localisation sur un document graphique)

La modification simplifiée n°1 du PLU de Château-Bernard porte sur la suppression de l'emplacement réservé n°5 situé au col de l'Arzelier, la modification de l'emplacement réservé (ER) n°2 situé au hameau de la Chapelle et la correction d'erreurs matérielles au niveau du captage de la Combe Chorier et au hameau de la Chapelle.



| 3. Contexte de la planification |
|---|
| 3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables |
| Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ? |
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Si oui, nom du document et date d'approbation : |
| SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes, approuvé le 10 avril 2020 |
| Le territoire est-il couvert par un SCoT ? |
| <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Si oui, nom du SCoT et date d'approbation : |
| SCoT de la Grande Région de Grenoble, approuvé en décembre 2012 |
| Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ? |
| SAGE Drac Romanche approuvé le 10 décembre 2018. Charte du Parc Naturel Régional du Vercors (2008-2023 – actuellement en révision). La commune de Château-Bernard est couverte par une carte des aléas réalisée en 2018, qui est traduite dans le règlement écrit du PLU. La carte des risques naturels (R111-3) valant Plan de Prévention des Risques Naturels délimite les zones de risques naturels sur la commune de Château-Bernard, par arrêté préfectoral du 28 juillet 1971. |
| 3.2 Précédentes évaluations environnementales du PLU |
| Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration |
| <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale |
| |
| Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision issue de l'examen au cas par cas concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale |
| L'élaboration du PLU a fait l'objet d'une demande au cas par cas. Par décision en date du 12 Février 2018, l'Autorité Environnementale a considéré que le PLU de Château-Bernard n'était pas soumis à évaluation environnementale. |
| Si cette évaluation environnementale a été réalisée, a-t-elle été actualisée ? |
| <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser la date de l'actualisation |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |

| |
|--|
| Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle |
| Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, le PLU a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet |

| |
|--|
| 4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine |
| 4.1 Type de procédure (révision, modification, mise en compatibilité) et fondement juridique |
| Modification simplifiée n°1 de la commune de Château-Bernard |
| 4.2 Caractéristiques générales du territoire couvert par le PLU |
| 4.2.1 Population concernée par le document, d'après le dernier recensement de la population (données INSEE) |
| Selon l'INSEE, au recensement de la population légale de 2019, la commune de Château-Bernard compte 268 habitants. |

| | | | | |
|---|---|--|--------------------|---|
| 4.2.2 Caractéristiques spatiales | | | | |
| Superficie totale (en hectares) | La superficie de la commune de Château-Bernard est de 1 869,3 hectares. | | | |
| Superficie par zones | Actuellement | | Après évolution | |
| | Superficie (en ha) | Pourcentage de la superficie du territoire | Superficie (en ha) | Pourcentage de superficie du territoire |
| Zones U | 19,41 | 1,06% | 19,18 | 1,05% |
| Zones AU | 2,04 | 0,11% | 2,04 | 0,11% |
| Zones A | 514,75 | 28,09% | 514,99 | 28,10% |
| Zones N | 1 296,54 | 70,74% | 1296,54 | 70,74% |
| Total | 1 832,75 | 100% | 1832,75 | 100% |
| 4.2.3 Rappel des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD). | | | | |
| Dans la partie du PADD « 1. Créer un véritable cœur de village », l'objectif « 1.1. Assurer de développement urbain futur autour des hameaux principaux » précise d' « ouvrir à l'urbanisation environ 2,1 hectares pour les douze prochaines années ». | | | | |

| |
|--|
| 4.3 Caractéristiques de la procédure |
| 4.3.1 Contenu et objectifs de la procédure |
| <p>Les objectifs de la modification simplifiée n°1 sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Supprimer l'emplacement réservé n°5 situé sur le secteur du Col de l'Arzelier ; - Modifier le périmètre de l'emplacement réservé n°2, situé sur le secteur de La Chapelle ; - Corriger les erreurs matérielles. <p>L'arrêté du Maire prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLU est annexé au présent formulaire d'examen au cas par cas.</p> |
| 4.3.2 La procédure a pour objet d'ouvrir une ou des zones à l'urbanisation ou de pouvoir autoriser des constructions |
| <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser la localisation et la superficie |
| <p>Les incidences sur l'environnement de cette ouverture à l'urbanisation, ainsi que les incidences au regard des objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ou, pour les territoires ultra-marins, au regard des objectifs de conservation des espaces nécessaires aux fonctionnalités écologiques ont-elles été analysées dans l'évaluation environnementale initiale ou dans sa version actualisée ?</p> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser les pages de l'évaluation environnementale initiale ou de son actualisation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document |
| 4.3.3 La procédure a pour objet ou pour effet d'augmenter la densité de certains secteurs |
| <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser la localisation et la superficie |
| 4.3.4 La procédure a pour objet : |
| - de créer un espace boisé classé |
| <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser la localisation et la superficie |
| - de déclasser un espace boisé classé |
| <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser la localisation et la superficie |
| - de classer de nouveaux espaces agricoles, naturels ou forestiers |
| <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |

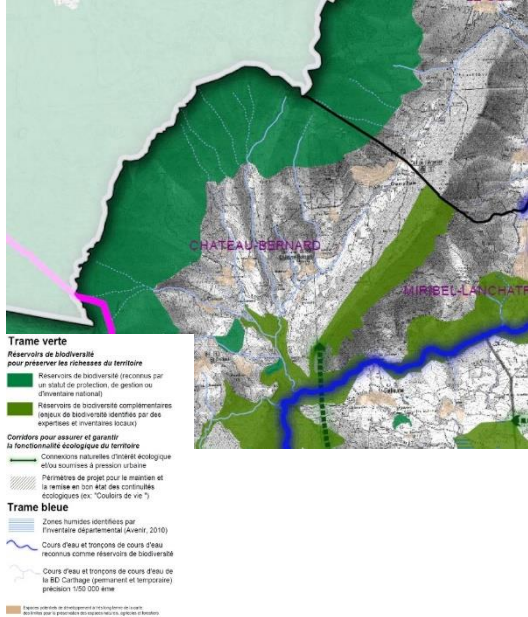
| |
|---|
| Si oui, préciser la localisation et les superficies |
| - de déclasser un espace agricole, naturel ou forestier <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser la localisation et les superficies |
| - de créer de nouvelles protections environnementales <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser les protections et leurs superficies |
| - de supprimer une protection édictée en raison des risques de nuisance, qualité des sites, paysages, milieux naturels <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser les protections et leurs superficies |
| |
| 4.4 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet – NON CONCERNE |
| - Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet |
| - Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité |
| 4.5 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure intégrée (L. 300-6-1) – NON CONCERNE |
| - Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet |
| - Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité |
| |
| 4.6 Mise en compatibilité du PLU avec un document supérieur – NON CONCERNE |

| |
|---|
| - Document(s) avec le(s)quel(s) le PLU est mis en compatibilité : parmi les documents listés à la rubrique 3.1 , intitulé du document, date d'approbation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document |
| - Motif pour lequel le PLU est mis en compatibilité |
| 4.7 La procédure a des effets au-delà des frontières nationales <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser les effets |
| |

| | | | |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| 5. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure | | | |
| 5.1 Le plan local d'urbanisme est concerné par : | | | |
| | Oui | Non | Si oui, précisez |
| Les dispositions de la loi montagne | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune de Château-Bernard est couverte dans son intégralité par Loi Montagne. |
| Les dispositions de la loi littoral | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC) | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune de Château-Bernard n'est pas concernée par une zone Natura 2000. Cependant la zone Natura 2000 des Hauts plateaux et contreforts du Vercors Oriental et la zone Natura 2000 des Hauts plateaux du Vercors se trouvent à proximité Ouest de la commune. |
| Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve instituée en application, respectivement, des articles L. 332-1 et L. 332-16 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

Annexe II

| | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>La commune de Château-Bernard est couverte par une carte des aléas réalisée en 2018, qui est traduite dans le règlement écrit du PLU.</p> <p>La carte des risques naturels (R111-3) valant Plan de Prévention des Risques Naturels délimite les zones de risques naturels sur la commune de Château-Bernard, par arrêté préfectoral du 28 juillet 1971.</p> <p>La modification simplifiée n°1 n'a aucune incidence sur les risques naturels puisqu'elle ne crée pas de surfaces supplémentaires constructibles dans les zones soumises à un risque et que les modifications apportées au règlement ne concernent pas les risques.</p> |
| Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| <p>Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>A l'échelle du SCoT de la Grande Région de Grenoble, la trame verte et bleue identifie un réservoir de biodiversité à l'ouest de la commune correspondant au Crête des Roche de la Balme et à la forêt domaniale du Gerbier, ainsi qu'un réservoir de biodiversité complémentaire correspondant aux crêtes de la Ferrière.</p>  <p>Trame verte Réservoirs de biodiversité pour préserver les richesses de territoire Réservoirs de biodiversité reconnus par un statut de protection, de gestion ou d'investiture national Réservoirs de biodiversité complémentaires (espaces de biodiversité identifiés par des experts et collectivités locales) Corridors pour assurer et garantir la fonctionnalité écologique du territoire Corridors naturels d'intérêt écologique et/ou soumis à pression urbaine Périmètres de projet pour le maintien et la mise en état des corridors écologiques ou "Coudiers de vie" Trame bleue Zones humides identifiées par l'Inventaire départemental (juin 2016) Cours d'eau et tronçons de cours d'eau reconnus comme réservoirs de biodiversité Cours d'eau et tronçons de cours d'eau de la SD (Charriage (perennant et temporaire) précisions 1/50 000ème <small>Appui scientifique et technique de l'Inventaire de l'écologie de l'eau financé par le département de la Savoie et la Région Auvergne-Rhône-Alpes</small></p> |
| <p>Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>La commune de Château-Bernard est concernée par 2 ZNIEFF de type 1 :</p> <p>Crêtes orientales du Massif du Vercors Prairie et forêt du Pey Bouscou</p> <p>Et 1 ZNIEFF de type 2 : Hauts plateaux du Vercors</p> |
| <p>Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| <p>Un espace concerné par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Plusieurs espaces boisés classés figurent dans le PLU actuellement en vigueur. Ils concernent les parties externes de la commune, et ne concernent pas les zones urbanisées et secteurs concernés par la modification simplifiée n°1. |
| Autre protection | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| 5.2 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine sont concernés par : | | | |
| | Oui | Non | Si oui, précisez |
| Les dispositions de la loi montagne | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune est couverte dans son intégralité par Loi Montagne. |
| Les dispositions de la loi littoral | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | La commune de Château-Bernard est couverte par une carte des aléas réalisée en 2018, qui est traduite dans le règlement écrit du PLU. La carte des risques naturels (R111-3) valant Plan de Prévention des Risques Naturels délimite les zones de risques naturels sur la commune de Château-Bernard, par arrêté préfectoral du 28 juillet 1971. La modification simplifiée n°1 n'a aucune incidence sur les risques naturels puisqu'elle ne crée pas de surfaces supplémentaires constructibles dans les zones soumises à un risque et que les modifications apportées au règlement ne concernent pas les risques. |
| Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Autre protection | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

5.3 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine se situent dans ou à proximité :

| | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
|---|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------|
| D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC) | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| D'un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le PLU en vigueur comporte des éléments sur les continuités |

Annexe II

| | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique) | | | écologiques identifiés à l'échelle du SCoT de la Grande Région de Grenoble. Cependant, ces espaces ne sont pas à proximité des secteurs concernés par la modification simplifiée n°1. |
| D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune de Château-Bernard est couverte par des ZNIEFF de type 1 et 2. La ZNIEFF de type 2 « Hauts plateaux du Vercors » traverse la zone urbanisée de La Combe. Les autres périmètres de ZNIEFF ne sont pas situés à proximité de zones urbanisées et en outre, des secteurs concernés par la modification simplifiée n°1. |
| D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| D'un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Le PLU délimite des éléments ponctuels à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme mais pas de secteur. Les éléments repérés sur la commune sont : - L'Église - Le monument historique et mémorial de la guerre 14-18, - La stèle des anciens combattants, - L'ancienne église, |

| | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| | | | <ul style="list-style-type: none"> - Deux croix au hameau de la Chapelle, - La croix du Jubilé au hameau de la Chapelle, - Une croix au hameau de l'Arzelier - Une croix au lieu-dit Morinaire, - Une croix au lieu-dit Les Combes, - Une croix au lieu-dit Mazeteyre, - Une croix au lieu-dit Salicon, - La croix de Jacques au lieu-dit Puy Grimaud, - La croix de Liverset au lieu-dit Liverset, - Deux croix au lieu-dit Ferrières, - Un four au hameau de l'Arzelier, - Un four au hameau des Combes, - Un four au lieu-dit Brunaire, - Un four au lieu-dit Morinaire, - Un four au lieu-dit Mas Roux, - Un bassin au lieu-dit Mazeteyre, - Deux bassins au lieu-dit Les Combes. - Un bassin au lieu-dit Chenevarie. - Un bassin et une pierre de moulin au lieu-dit Mazeteyre, - Un bassin au lieu-dit Morinaire, - Un bassin au lieu-dit Salicon, - Un bassin au lieu-dit Puy Grimaud, - Une statue au lieu-dit Traversey, - Une scierie hydraulique au lieu-dit Laussertaire, - Le château de Château-Bernard, - La maison chantier de jeunesse au lieu-dit Pey Bousou, - Deux moulins au lieu-dit Ruisseau de la Chapelle. |
| D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|--|--------------------------|-------------------------------------|--|
| l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme | | | |
| Autre protection | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| 5.4 Des constructions à usage d'habitation ou des établissements recevant du public sont-ils prévus dans des zones de nuisances (nuisances sonores, qualité de l'air, pollution des sols, etc.) ? | | | |
| <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non | | | |
| Si oui, précisez : | | | |
| | | | |

| |
|---|
| 6. Auto-évaluation |
| L'auto-évaluation doit identifier les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du présent formulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant en compte la sensibilité du territoire concerné - et expliquer pourquoi la procédure concernée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement. |
| <i>Se reporter à la rubrique 6 de la notice explicative pour le détail de la démarche permettant l'auto-évaluation. Fournir une note détaillée en annexe (cf. point 8).</i> |

| |
|--|
| 7. Autres procédures consultatives |
| 7.1 Date prévisionnelle de transmission du projet aux personnes publiques associées |
| Le dossier sera aux personnes publiques associées en même temps que la demande au cas par cas sera transmise à la MRAE. |
| 7.2 Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives) |
| |
| 7.3 Procédure de participation du public envisagée |
| - enquête publique <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| - participation du public par voie électronique <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| - enquête publique unique organisée avec une ou plusieurs autres procédures <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non |
| Si oui, préciser lesquelles |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. |
| - autre, préciser les modalités |
| Mise à disposition du public du dossier à la suite de l'avis des PPA et du retour de la demande au cas par cas. |

| 8. Annexes | | |
|---|--|-------------------------------------|
| 8.1 Annexes obligatoires | | |
| 1 | Dossier de révision, modification ou mise en compatibilité du PLU (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations (<i>rubrique 2.5</i>). | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | L'auto-évaluation (<i>rubrique 6</i>) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Version dématérialisée du document mentionné dans les rubriques 2.3, 4.3.2, 4.4, 4.5 et 4.6 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site <i>Internet</i> | <input type="checkbox"/> |
| 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le déposant | | |
| Veuillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent | | |
| Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte. | | |

| 9. Engagement et signature | | | |
|---|-----------------|--------|-----------|
| Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus | | | |
| (personne publique responsable) | | | |
| Fait à | C. Bernard | le, | 3/01/2023 |
| Nom | PALAZZI VALLIER | Prénom | Lydia |
| Qualité | maire | | |
| Signature | | | |
|  | | | |